

Tendances À Surveiller En 2019

17 janvier 2019

Alors que s'amorce 2019, il est difficile de prédire ce que l'année nous réserve du côté des fusions et acquisitions, surtout si l'on tient compte du fait que même si l'activité dans ce domaine a globalement fait preuve de vigueur en 2018, elle est retombée, vers la fin de l'année, à des niveaux qui n'avaient pas été vus depuis un certain temps aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

Quels sont les facteurs susceptibles d'influencer l'activité en matière de fusions et d'acquisitions en 2019?

Taux d'intérêt

Après plusieurs années de très faibles taux d'intérêt, l'année 2018 a marqué le retour des hausses du taux directeur de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine. Au Canada, le taux directeur est passé à 1,75 % et, après quatre hausses en 2018, celui de la Réserve fédérale a atteint la fourchette de 2,25 % à 2,5 %. Si l'on s'attendait au départ à d'autres hausses en 2019, les prévisions se font désormais plus nuancées, car les fluctuations importantes qu'ont connues les marchés à la fin de 2018 paraissent indiquer un certain pessimisme quant à la direction prise par les taux d'intérêt et l'économie en général au Canada et aux États-Unis pour 2019.

En dépit de ces signaux contradictoires, les taux d'intérêt continuent de se situer à des niveaux historiquement faibles et il se pourrait que ce ne soit qu'une question de temps avant que l'on assiste à des corrections sur les marchés. Après tout, bien qu'il existe plus d'incertitude quant à la direction générale de l'économie mondiale, l'emploi au Canada et aux États-Unis est vigoureux et il est prévu que cette situation se poursuive, et la chute des valorisations pourrait rendre les acquisitions plus attrayantes. Il se peut que ce que nous observons actuellement ne soit qu'une simple pause, les acteurs du marché en profitant pour faire le point, qui sera suivie d'une reprise de l'activité à mesure que le marché s'adaptera. Les observateurs croient également qu'à la suite des récents replis marqués des marchés, provoqués en partie par la hausse des taux d'intérêt, certaines sociétés ouvertes pourraient devenir des cibles plus attrayantes pour les fonds de capital-investissement disposant d'importantes liquidités qui sont à la recherche de bonnes occasions.

Activisme actionnarial et prises de contrôle

L'an dernier, nous avons prédit que l'activisme actionnarial allait poursuivre son essor, et nous avons vu juste. Nous sommes d'avis que cette tendance se maintiendra en 2019, d'autant plus que pour la plupart des entreprises, le recul généralisé des marchés boursiers s'est accompagné d'une baisse de valorisation et d'un mécontentement potentiel des actionnaires. Malgré un activisme soutenu, les actionnaires dissidents auront vraisemblablement plus de mal à obtenir satisfaction, les entreprises étant plus attentives à leurs actionnaires et prenant des mesures pour se préparer au cas où elles deviendraient la cible d'activistes. L'avenir nous dira si, par suite de ces mesures, les campagnes publiques d'activisme se heurteront à davantage d'opposition ou s'il en résultera un accroissement des règlements privés laissant un plus grand nombre de revendications des activistes insatisfaites.

Au Canada, les offres publiques d'achat sont régies par de nouvelles règles depuis maintenant deux ans; il est évident que les offres d'achat hostiles sont devenues nettement moins courantes, même s'il est vrai que l'on constatait cette tendance à la baisse depuis une dizaine d'années. Néanmoins, le nouveau régime n'a pas provoqué la disparition complète des démarches d'acquisition hostiles. Bien que les délais plus longs aient rendu l'observation des offres d'achat hostiles moins captivante, nous avons pu en suivre un certain nombre en 2018, y compris du côté de l'industrie pétrolière, où ce genre d'événement a toujours été plutôt rare.

Politique

L'influence de la politique sur l'activité économique et les fusions et acquisitions est chose évidente, mais il s'agit d'un élément à ne surtout pas négliger en 2019, car les différents acteurs politiques ont actuellement beaucoup de cartes importantes en main. Le Canada est pris dans les tirs croisés que s'échangent les États-Unis et la Chine dans leur différend commercial, et pas seulement en raison de l'arrestation de la directrice financière de Huawei à la demande du gouvernement américain. S'il avait semblé que le Canada pourrait tirer profit, par exemple, de la vente à la Chine de produits agricoles que cette dernière avait cessé de se procurer aux États-Unis, cette perspective paraît désormais moins probable. À l'échelle nationale, le secteur pétrolier continue de souffrir des faibles cours du pétrole et du manque de pipelines pour le transport des hydrocarbures vers les ports maritimes. L'une des questions les plus cruciales, et que l'on pourrait aller jusqu'à qualifier d'existentielle, à laquelle le gouvernement fédéral actuel devra répondre demeure d'ailleurs celle de savoir si des mesures peuvent être prises pour accroître la capacité de transport par pipeline. Parmi les enjeux importants qui devront aussi être abordés au cours des prochains mois, il faut mentionner la ratification du nouvel accord commercial Canada-États-Unis-Mexique, l'abandon souhaité des droits de douane exigés par le gouvernement américain sur l'aluminium et l'acier, les élections fédérales prévues à l'automne 2019, les effets de la reprise récente du contrôle de la Chambre des représentants par les élus démocrates aux États-Unis et le sort du Brexit. Tous ces éléments, qui sont source d'incertitude, viennent complexifier les décisions en matière de fusions et d'acquisitions et pourraient opérer un ralentissement de l'activité dans ce domaine en 2019.

Pour en savoir davantage sur l'équipe [Fusions et acquisitions](#) de BLG et pour consulter notre guide [Mergers and Acquisitions in Canada](#) (en anglais seulement), notre série d'articles [Fusions et acquisitions : assises](#) et d'autres [publications](#), rendez-vous à blg.com/fa.

Par

[Frank Callaghan, Kent Kufeldt](#)

Services

[Marchés financiers, Fusions et acquisitions, Activisme des actionnaires, États-Unis](#)

BLG | Vos avocats au Canada

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est le plus grand cabinet d'avocats canadien véritablement multiservices. À ce titre, il offre des conseils juridiques pratiques à des clients d'ici et d'ailleurs dans plus de domaines et de secteurs que tout autre cabinet canadien. Comptant plus de 725 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels, BLG répond aux besoins juridiques d'entreprises et d'institutions au pays comme à l'étranger pour ce qui touche les fusions et acquisitions, les marchés financiers, les différends et le financement ou encore l'enregistrement de brevets et de marques de commerce.

blg.com

Bureaux BLG

Calgary

Centennial Place, East Tower
520 3rd Avenue S.W.
Calgary, AB, Canada
T2P 0R3

T 403.232.9500
F 403.266.1395

Ottawa

World Exchange Plaza
100 Queen Street
Ottawa, ON, Canada
K1P 1J9

T 613.237.5160
F 613.230.8842

Vancouver

1200 Waterfront Centre
200 Burrard Street
Vancouver, BC, Canada
V7X 1T2

T 604.687.5744
F 604.687.1415

Montréal

1000, rue De La Gauchetière Ouest
Suite 900
Montréal, QC, Canada
H3B 5H4

T 514.954.2555
F 514.879.9015

Toronto

Bay Adelaide Centre, East Tower
22 Adelaide Street West
Toronto, ON, Canada
M5H 4E3

T 416.367.6000
F 416.367.6749

Les présents renseignements sont de nature générale et ne sauraient constituer un avis juridique, ni un énoncé complet de la législation pertinente, ni un avis sur un quelconque sujet. Personne ne devrait agir ou s'abstenir d'agir sur la foi de ceux-ci sans procéder à un examen approfondi du droit après avoir soupesé les faits d'une situation précise. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller juridique si vous avez des questions ou des préoccupations particulières. BLG ne garantit aucunement que la teneur de cette publication est exacte, à jour ou complète. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sans l'autorisation écrite de Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. Si BLG vous a envoyé cette publication et que vous ne souhaitez plus la recevoir, vous pouvez demander à faire supprimer vos coordonnées de nos listes d'envoi en communiquant avec nous par courriel à desabonnement@blg.com ou en modifiant vos préférences d'abonnement dans blg.com/fr/about-us/subscribe. Si vous pensez avoir reçu le présent message par erreur, veuillez nous écrire à communications@blg.com. Pour consulter la politique de confidentialité de BLG relativement aux publications, rendez-vous sur blg.com/fr/ProtectionDesRenseignementsPersonnels.

© 2025 Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. Borden Ladner Gervais est une société à responsabilité limitée de l'Ontario.